

Plan 7.6.6
DÉLIMITATION DE L'AFFECTATION DE CONSERVATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIMOUSKI (BIC - CAP ENRAGÉ)



Projection cartographique: MPM Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.

Sources des données:
Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la faune.
Base de données MRC de Rimouski-Neigette.

©2013 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
07-12_Plan_07-6-6_AJOUT MK Imprimé le 2015-03-27 08:58

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
1 octobre 2013

Vérifié par:
François Loiselle

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 23 octobre 2013
En vigueur le 20 décembre 2013